

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

**États financiers
pour les exercices financiers terminés les
31 décembre 2024 et 2023**

Les Ressources Yorbeau Inc.
50 Crémazie Ouest, bureau 403
Montréal (Québec) H2P 2T1
Tél.: (514) 384-2202 – Fax.: (514) 384-6399
Sans frais en Amérique du Nord : 1-855-384-2202



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux actionnaires de
Les Ressources Yorbeau Inc.

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Les Ressources Yorbeau Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat net et du résultat global, les états des flux de trésorerie et les états des variations de capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 28 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États de la situation financière

31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	233 207	222 759
Placement en actions d'une société cotée (note 8(e))	15 000	15 000
Placements en obligations, 1,9 % à 3,4 %, échéant jusqu'en septembre 2025	3 008 803	--
Débiteurs (note 5)	184 569	46 754
Frais payés d'avance	7 829	51 000
Dépôts en fidéicommiss (note 6)	339 000	--
	3 788 408	335 513
Actif à long terme		
Balance de prix de vente de titres miniers, 5 % (notes 8 et 23)	20 000 000	--
Dépôts en fidéicommiss (note 6)	--	339 000
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 20)	35 639	449
Bâtiment à Chibougamau (note 7)	165 649	176 605
Propriétés minières (note 8)	1 072 568	3 345 178
Actifs de prospection et d'évaluation (note 8)	8 104 065	21 047 131
Redevance (note 24)	500 000	--
	29 877 921	24 908 363
Total des actifs	33 666 329	25 243 876
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 9)	277 188	152 129
Portion court terme des obligations locatives (note 20)	18 611	542
Autres sommes à payer	--	1 151
Passif lié aux actions accréditatives (notes 21)	267 200	339 159
Prêt (note 11)	--	40 000
	562 999	532 981
Passif à long terme		
Obligations locatives (note 20)	16 581	--
Provisions (note 10)	--	339 000
Total des passifs	579 580	871 981
Capitaux propres		
Capital social (note 12)	59 685 353	58 985 353
Surplus d'apports	3 436 613	3 436 613
Déficit	(30 035 217)	(38 050 071)
	33 086 749	24 371 895
Total des passifs et des capitaux propres	33 666 329	25 243 876

Engagements et éventualités (note 22)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil

_____(s) G. Bodnar Jr._____, Administrateur

_____(s) Marcel Lecourt_____, Administrateur

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États du résultat net et du résultat global
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Produits des contrats (note 8a)	--	147
Location de locaux	47 250	57 280
Revenus de subvention	--	20 000
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives (notes 12 & 21)	371 959	60 326
	419 209	137 753
Charges		
Charges administratives (note 15)	1 267 029	867 881
Paiements fondés sur des actions	--	6 411
Frais de gestion des propriétés minières	129 641	154 764
Dépenses de l'édifice de Chibougamau (note 16)	32 509	33 456
Dépréciation de propriétés minières et d'actifs de prospection et d'évaluation (note 8(i))	--	1 467 729
Gain sur la vente de titres miniers (note 8(a))	(9 022 153)	--
	(7 592 974)	2 530 241
Résultat opérationnel	8 012 183	(2 392 488)
Revenus d'intérêts	64 338	--
Variation de la juste valeur du placement en actions d'une société cotée	--	(37 500)
Charges d'intérêts	(56 126)	(6 550)
Résultat net et résultat global	8 020 395	(2 436 538)
Résultat par action, de base	0,018	(0,006)
Résultat par action, dilué	0,018	(0,006)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation, de base	449 533 535	422 803 408
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation, diluée	449 533 535	422 803 488

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Exploitation		
Résultat net de l'exercice	8 020 395	(2 436 538)
Ajustements hors caisse pour :		
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives	(371 959)	(60 326)
Paiements fondés sur des actions	--	6 411
Dépense d'amortissement (notes 15 et 16)	11 405	26 810
Dépréciation des propriétés minières et d'actifs de prospection et d'évaluation (note 8(i))	--	1 467 729
Variation de la juste valeur du placement en actions d'une société cotée (note 8(e))	--	37 500
Gain sur la vente de titres miniers (note 8(a))	(9 022 153)	--
Revenus de subvention	--	(20 000)
Charges d'intérêts	549	1 797
Variation nette du fonds de roulement		
Débiteurs	(137 815)	82 040
Frais payés d'avance	43 171	65 763
Fournisseurs et autres créditeurs	84 586	(113 711)
Autres sommes à payer	(1 151)	(24 987)
Flux de trésorerie utilisés dans les activités d'exploitation	(1 372 972)	(967 512)
Investissement		
Placements en obligations	(3 008 803)	--
Ajouts aux propriétés minières	(298 329)	--
Ajouts aux actifs de prospection et d'évaluation	(759 804)	(374 105)
Vente de titres miniers	5 000 000	--
Redevance	(500 000)	--
Flux de trésorerie provenant des (utilisés dans) les activités d'investissement	433 064	(374 105)
Financement		
Émission d'actions	1 000 000	1 200 000
Remboursement de prêts	(40 000)	--
Exercices d'options	--	29 000
Frais d'émission d'actions	(5 541)	(21 597)
Paiements locatifs	(4 103)	(19 039)
Avances d'administrateurs	925 000	--
Remboursement d'avances d'administrateurs	(925 000)	--
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	950 356	1 188 364
Variation nette de la trésorerie	10 448	(153 253)
Trésorerie au début de l'exercice	222 759	376 012
Trésorerie à la fin de l'exercice	233 207	222 759
Ajouts non payés aux actifs de prospections et d'évaluation	145 631	105 158
Vente de titres miniers en contrepartie d'une balance de prix de vente	20 000 000	--
Intérêts versés	53 386	--

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des variations de capitaux propres
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

	2024	2025
	\$	\$
Transactions avec des actionnaires, comptabilisées directement dans les capitaux propres		
Capital social		
Solde au début	58 985 353	58 106 334
Émission d'actions ordinaires (note 12)	--	500 000
Émission d'actions accréditives (note 12)	700 000	350 019
Exercice d'options	--	29 000
Solde à la fin	59 685 353	58 985 353
Surplus d'apports		
Solde au début	3 436 613	3 430 202
Paiements fondés sur des actions accordées en vertu du régime d'options d'achat d'actions (note 13)	--	6 411
Solde à la fin	3 436 613	3 436 613
Déficit		
Solde au début	(38 050 071)	(35 591 936)
Résultat net	8 020 395	(2 436 538)
Frais d'émission d'actions	(5 541)	(21 597)
Solde à la fin	(30 035 217)	(38 050 071)
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	33 086 749	24 371 895

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière et risque de liquidité

Les Ressources Yorbeau Inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 50, boulevard Crémazie Ouest, bureau 403, Montréal, Québec H2P 2T1.

La Société est engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Les actions de Ressources Yorbeau sont cotées sur les bourses TSX sous « YRB ». Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie selon l'état actuel de ses propriétés afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

La Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables et n'a pas généré de revenus ou de flux de trésorerie de son exploitation. La Direction s'attend à ce que le fonds de roulement de 3 225 409 \$ couvre ses besoins en matière d'opérations pour les douze prochains mois. Dans le futur et périodiquement, la Société devra obtenir du financement supplémentaire pour continuer ses activités et rien ne garantit qu'elle parviendra à lever des fonds supplémentaires que ce soit au moyen d'émissions d'actions ou de financements par emprunt, sans s'y limiter.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 28 mars 2025.

3. Base d'établissement

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique à l'exception :

- des paiements fondés sur des actions qui sont évalués à la juste valeur en date d'attribution selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- les obligations locatives, qui sont évaluées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de début conformément à IFRS 16, *Contrats de location*;
- le passif pour les actions accréditives qui est comptabilisé à la juste valeur à la date de l'annonce du financement;
- le placement en actions d'une société cotée, qui est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net à la clôture de chaque exercice financier.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers ont été présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

3. Base d'établissement (suite)

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans ces états financiers sont fournies dans la note 4(c) Dépréciation - actifs non financiers sur les indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 10 - Évaluation de la provision pour remise en état du site.
- Notes 4 et 14 - Recouvrabilité des actifs d'impôt.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

4. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection de tous les minerais de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les dépenses comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation incluent les dépenses liées à l'acquisition de droits de prospecter, des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, du forage d'exploration, des creusements de tranchées, de l'échantillonnage et des activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

a) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

b) Instruments financiers

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des trois catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG) et juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les passifs financiers sont classés et évalués en deux catégories : coûts amortis ou JVRN. Les actifs financiers de la Société, soit la trésorerie, les débiteurs (à l'exception des taxes à recevoir), les placements en obligations, les dépôts en fidéicommiss et la balance de prix de vente de titres miniers, sont catégorisés et évalués au coût amorti. Le placement en actions d'une société cotée est catégorisé JVRN. Tous les passifs financiers de la Société, soit les fournisseurs et autres créditeurs (excepté les salaires à payer), les autres sommes à payer et le prêt, sont aussi catégorisés et évalués au coût amorti.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés postérieurement à leur comptabilisation initiale, à moins que la Société ne détecte des changements dans son modèle d'entreprise dans la gestion des actifs financiers et revienne sur la classification des actifs financiers.

c) Dépréciation

Actifs financiers

Les exigences de dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations prospectives pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, à savoir le modèle de pertes de crédit attendues. La Société prend en compte un large éventail d'informations lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables qui affectent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

Actifs non financiers

La valeur comptable du bâtiment de Chibougamau, des actifs au titre du droit d'utilisation, de la redevance, des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique pour les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation :

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

À chaque date de clôture, l'entité effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe quant à l'excès de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société aux fins du test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

d) Provision

Une provision est constituée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle qui peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles de la valeur temporelle de l'argent par le marché et des risques spécifiques au passif. Le dénouement de l'escompte est comptabilisé en tant que charges financières. Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

e) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du déficit, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société peut financer une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditive au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales et qu'elle prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. Au même moment, le passif lié aux actions accréditives est réduit et une augmentation correspondante est enregistrée dans les autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives.

f) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apports, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

g) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les revenus provenant des produits des contrats et location des locaux sont constatés progressivement, à mesure que les services sont rendus. Les actifs sur contrats représentent le montant non facturé brut qui devrait être collecté auprès de tiers pour les travaux effectués à la fin de l'année considérée. Ils sont évalués au coût majoré des profits, moins les facturations intermédiaires. À ce titre, le montant comprend les produits comptabilisés par la Société en sus des montants facturés aux clients. Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus le profit comptabilisé, la différence est alors présentée dans les produits reportés.

h) Produits financiers et charges financières

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dès qu'ils ont couru, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie.

i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers.

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financement accreditif, jusqu'à 28 %. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation.

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et des charges d'impôt différé, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de valeur fiscale à la suite de la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur. En conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, c'est-à-dire à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 16 % applicable sur 50 % de la dépense admissible.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés en diminution des dépenses de prospection et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

j) Impôt sur le bénéfice

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ni la perte comptable ou fiscale.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

k) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribués aux membres du conseil d'administration et du personnel. Aux 31 décembre 2024 et 2023, toutes les options en circulation ont un effet anti-dilutifs sur le résultat par action.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

l) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur d'exploitation, soit l'exploration minière.

m) Bâtiment à Chibougamau

Le bâtiment est utilisé en tant qu'installation de manutention des carottes de forage et est situé à Chibougamau, Québec. Le bâtiment est comptabilisé au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. La Société l'amortit actuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée d'utilité estimée à 25 ans.

n) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps en échange d'une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 1 à 2 ans pour le véhicule et les locaux. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation de l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

n) Contrats de location (suite)

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges à l'état du résultat net et du résultat global selon la méthode linéaire.

o) Conventions d'options sur propriétés minières :

Les options sur les participations dans les propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie versée, incluant les autres avantages cédés, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Les engagements de dépenses futures ne répondent pas à la définition d'un passif et ne sont donc pas comptabilisés. Les dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société vend des participations dans une propriété minière (convention d'amodiation), elle utilise la valeur comptable de la propriété de l'option comme valeur comptable pour la partie de la propriété conservée, et crédite toute contrepartie en espèces reçue ainsi que la juste valeur des autres actifs financiers contre la valeur comptable de cette partie, tout excédent est comptabilisé comme un gain dans le résultat net.

p) Redevances sur le revenu net de fonderie ("NSR") :

Redevances accordées

Les redevances NSR ne sont généralement pas comptabilisées lors de l'acquisition de la propriété minière puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

Redevances acquises

Les redevances acquises sont identifiées et classées comme des actifs corporels et sont initialement évaluées au coût, y compris tous les coûts de transaction attribuables. Elles sont ensuite mesurées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur accumulées, le cas échéant. Les redevances sont amorties selon la méthode des unités de production au cours de la durée de vie prévue du bien auquel se rapporte l'intérêt, qui est estimée à l'aide des renseignements sur les réserves prouvées et probables et la part des ressources qui devraient être classées à titre de réserves minérales à la mine correspondant.

Lors de l'acquisition d'une redevance d'une mine au stade d'exploration et d'évaluation, le coût est comptabilisé à titre d'actif non amortissable à la date d'acquisition conformément à l'IFRS 6 *Exploration et évaluation de Ressources minérales* (« IFRS 6 ») et n'est pas amortie tant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale a été établie.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

- q) Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptées de façon anticipée

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, plusieurs nouvelles interprétations normes et modification de normes existantes avaient été publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB), mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a adopté aucune de ces normes ou modifications de normes existantes de façon anticipée.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées lors de la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, les modifications et les interprétations qui n'ont pas été adoptées et qui n'ont pas été présentées ci-dessous ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie* qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que cette nouvelle norme aura sur les états financiers et les notes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

5. Débiteurs et autres

	2024	2023
Taxes à recevoir	104 036 \$	42 730 \$
Autres recevables	26 467	4 024
Intérêts à recevoir sur balance de prix de vente	54 066	
	184 569 \$	46 754 \$

6. Dépôts en fidéicommiss

Au 31 décembre 2024, la Société a un dépôt en fidéicommiss de 339 000 \$ (339 000 \$ au 31 décembre 2023) en concordance avec les garanties actuelles requises de la part du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* et la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* pour les coûts futurs de restauration des sites Augmitto et Astoria situés sur la propriété Rouyn. Suite à la vente de cette propriété, la société est en attente du remboursement de ces dépôts.

7. Bâtiment à Chibougamau

	2024	2023
Coût		
Solde au début	273 890 \$	273 890 \$
Solde à la fin	273 890 \$	273 890 \$
Amortissement cumulé		
Solde au début	97 285 \$	86 329 \$
Amortissement	10 956	10 956
Solde à la fin	108 241 \$	97 285 \$
Valeur comptable		
Solde à la fin	165 649 \$	176 605 \$

La société perçoit des produits de location sur ce bâtiment.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation :

Propriétés minières

	31 décembre 2023	Ajouts	Vente	31 décembre 2024
Rouyn	2 570 940 \$	-- \$	(2 570 940) \$	-- \$
Scott Lake	774 235	--	--	774 235
Lemoine	1	--	--	1
Selbaie Ouest	1	--	--	1
Estrade-Caribou	1	--	--	1
Beschefer	--	298 330	--	298 330
	3 345 178 \$	298 330 \$	(2 570 940) \$	1 072 568 \$

	31 décembre 2022	Dépréciation (note 8(i))	31 décembre 2023
Rouyn	2 570 940 \$	-- \$	2 570 940 \$
Scott Lake	774 235	--	774 235
Lemoine	270 492	(270 491)	1
Selbaie Ouest	1	--	1
Estrade-Caribou	1	--	1
	3 615 669 \$	(270 491) \$	3 345 178 \$

Actifs de prospection et d'évaluation

	31 décembre 2023	Ajouts	Vente	31 décembre 2024
Rouyn ^{a)}	13 600 281 \$	145 626 \$	(13 745 907) \$	-- \$
Beschefer ^{b)}	1 078 050	213 121	--	1 291 171
Kistabiche ^{c)}	1	--	--	1
Scott Lake ^{e)}	6 167 427	5 498	--	6 172 925
Lemoine ^{f)}	1	--	--	1
Selbaie Ouest ^{d)}	1	124 722	--	124 723
Estrade Caribou ^{g)}	1	--	--	1
Gemini et Turgeon ^{c)}	2 892	--	--	2 892
Allard ^{c)}	43 979	97 632	--	141 611
Landrienne ^{h)}	154 498	216 242	--	370 740
	21 047 131 \$	802 841 \$	(13 745 907) \$	8 104 065 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

	31 décembre 2022	Ajouts	Vente	31 décembre 2023
Rouyn ^{a)}	13 386 690 \$	213 591 \$	-- \$	13 600 281 \$
Beschefer ^{b)}	1 097 992	(19 942)	--	1 078 050
Kistabiche ^{c)}	206 809	(1 853)	(204 955)	1
Scott Lake ^{e)}	5 977 029	190 308	--	6 167 427
Lemoine ^{f)}	994 560	(2 275)	(992 284)	1
Selbaie Ouest ^{d)}	1	--	--	1
Estrade Caribou ^{g)}	1	--	--	1
Gemini et Turgeon ^{c)}	2 892	--	--	2 892
Allard ^{c)}	3 157	40 822	--	43 979
Landrienne ^{h)}	95 975	58 523	--	154 408
	21 765 106 \$	479 264 \$	(1 197 239) \$	21 047 131 \$

a) Propriété Rouyn

Les Ressources Yorbeau Inc. a signé, le 1er octobre 2024, une convention définitive d'achat d'actifs dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle Lac Gold (Rouyn) Inc. (« Lac Gold »), filiale canadienne de Lac Gold Pty Ltd, une société australienne, a acquis, une participation de 100 % dans la propriété Rouyn.

La convention d'achat d'actifs prévoit qu'en contrepartie d'une participation de 100 % dans la Propriété, Lac Gold doit verser un prix d'achat de 25 000 000 \$ à la Société réparti comme suit :

- une somme de 2 000 000 \$ versée à la Société reçue en octobre 2024;
- une somme de 3 000 000 \$ versée à la Société reçue en décembre 2024;
- une balance de prix de vente de 20 000 000 \$ (note 23).

En plus du prix d'achat payable par Lac Gold, la Société a droit à une redevance de 2 % sur le revenu net de fonderie (RNF) s'appliquant à tous les minéraux produits à la Propriété.

b) Beschefer

Au cours de l'exercice, la société a réalisé l'acquisition de la participation indivise restante de 20 % dans certains claims qui composent une partie de la propriété Beschefer de la Société.

Yorbeau a acquis la participation minoritaire d'International Explorers & Prospectors Inc. aux termes d'une convention intervenue entre la Société, Explorers Alliance Corporation et IEP en contrepartie, notamment, du paiement par Yorbeau d'une somme de 200 000 \$ à IEP.

A la fin de l'année 2024, Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Beschefer, soit les 140 claims, sous réserve d'une redevance de 1 % sur le revenu net de fonderie détenu par des tiers sur une partie de la propriété.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

c) Gemini, Turgeon, Kistabiche, Bonfortel, Poirier et Allard

La propriété Gemini-Turgeon résulte de la fusion de deux propriétés minières contiguës; la propriété Gemini et la propriété Turgeon. Elle est située à 80 kilomètres au nord de La Sarre en Abitibi, au Québec, dans les cantons de Laberge et de Casa-Berardi. La propriété se compose de 189 claims :

- Yorbeau détient une participation de 50 % dans la propriété Turgeon (61 claims) et IAMGOLD détient la participation restante de 50 %. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur d'une tierce partie.
- Yorbeau détient une participation de 37,5 % dans la propriété Gemini (128 claims), la participation restante étant de 37,5 % détenue par IAMGOLD et à 25 % par un tiers. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur d'un autre tiers. IAMGOLD est actuellement l'exploitante de la coentreprise.

La propriété Kistabiche est située à 135 kilomètres au nord d'Amos (Abitibi, Québec) dans les cantons de Joutel et de Poirier.

- Yorbeau détient une participation de 100 % dans les blocs Bonfortel et Poirier. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2% NSR en faveur d'une tierce partie.
- Yorbeau détient une participation de 71,65 % dans Kistabiche.

La propriété Allard est située à 175 kilomètres au nord d'Amos (Abitibi, Québec), dans le canton de Desmazures. Yorbeau détient une participation de 51 % dans la propriété.

d) Selbaie Ouest

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Selbaie Ouest, laquelle est située dans les cantons Carheil et Brouillan au Québec. La propriété est composée de 105 claims, dont 100 claims sont assujettis à un droit de retour en faveur de First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») (la « Convention prévoyant un droit de retour »). Aux termes de la Convention prévoyant un droit de retour, First Quantum a le droit d'acquérir à nouveau une participation de 50 % dans la propriété en finançant, avec Yorbeau à titre d'opérateur, des dépenses d'exploration sur la propriété d'un montant égal au double du montant des dépenses effectuées sur cette propriété depuis qu'elle a été acquise par Yorbeau. Si First Quantum n'exerce pas son droit de retour, elle aura le droit de recevoir une redevance de 1 % NSR sur les claims qui sont assujettis au droit de retour.

e) Scott Lake

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Scott Lake, laquelle est composée de trois (3) blocs de claims contigus totalisant 78 claims situés dans les cantons Scott, Lévy et Obalski au Québec. Certains claims sont assujettis à des redevances de production à des tierces parties, comme suit :

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

e) Scott Lake (suite)

Les claims Ouje : Ces 5 claims ont été cédés à Tomagold Inc. en contrepartie de 1 500 000 actions d'une valeur de 75 000 \$ à la réception, plus d'une redevance de 2 % NSR dont 1 % est rachetable pour 1 million de dollars. Ces actions sont classées en actifs financiers à JVRN et la valeur au 31 décembre 2024 est de 15 000 \$ (15 000 \$ en 2023). La société a comptabilisé une variation de la juste valeur du placement en actions d'une société cotée de 37 500 \$ en 2023 dans l'état du résultat net et du résultat global.

Les claims de Scott-Diagold (16 claims) sont assujettis à une redevance de 1 % NSR en faveur d'Exploration Diagold Inc., laquelle peut être achetée par Yorbeau en tout temps pour une somme de 750 000 \$.

Les claims de 1948565 Ontario Inc. (« 1948565 ») peuvent être assujettis à diverses conventions sous-jacentes de redevances lors de la production commerciale et à un paiement forfaitaire unique en espèces lors de la production commerciale à 1948565 égal à 1) 1 000 000 \$ si l'étude de faisabilité relativement à la propriété indique que celle-ci contient des réserves minérales de moins de cinq millions de tonnes; 2) 2 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à cinq millions de tonnes, mais inférieures à dix millions de tonnes; et 3) 4 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à dix millions de tonnes.

Une avance d'un montant de 35 000 \$ est payable annuellement à 1948565 jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. Ces avances sont recouvrables sur les paiements payables à 1948565 décrits au sous-paragraphe ci-dessus et sont comptabilisées dans l'état du résultat net et du résultat global sous *Frais de gestion des propriétés minières*.

f) Lemoine

La propriété se compose de 102 claims. La propriété est située dans les cantons Lemoine, Rinfret et Dollier au Québec. Yorbeau a une participation de 100% dans la propriété Lemoine. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR et à un paiement de 1 000 000 \$ lors de la production commerciale. Les autres claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 1 % NSR, dont la moitié peut être achetée pour 1 000 000 \$.

g) Estrades-Caribou

La propriété Estrades-Caribou est composée de trois blocs de claims contigus totalisant 118 claims détenus à 100 % et situés dans le canton Estrées au Québec.

Un total de 111 claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

h) Landrienne

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Landrienne, laquelle consiste en 52 claims situés dans le canton Landrienne au Québec. Cette propriété est assujettie à la Convention prévoyant un droit de retour de 50 % avec First Quantum. De plus,

- 12 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Placer Dome et une redevance additionnelle de 1% NSR en faveur de First Quantum ;
- 16 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1 % NSR en faveur de First Quantum ;
- 14 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de IAMGOLD et une redevance additionnelle de 1 % NSR en faveur de First Quantum ;
- 10 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR en faveur de Placer Dome, une redevance additionnelle de 0,5 % NSR en faveur de Brinder Investment Ltd. et une redevance additionnelle de 1 % NSR en faveur de First Quantum.

i) Dépréciation

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société n'a pas identifié de propriétés minières pour lesquelles il y avait des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a effectué un test de dépréciation de certaines propriétés minières pour lesquelles il y avait des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est liée aux deux propriétés minières étant Kistabiche et Lemoine. Compte tenu du stade de développement de la Société, des ressources disponibles et des premiers stades d'exploration de ces propriétés, des dépenses substantielles pour d'autres activités d'exploration et d'évaluation ne sont ni budgétées ni prévues à court terme. Ainsi, les valeurs recouvrables estimées ont été déterminées comme étant inférieures à la valeur comptable des actifs.

Des pertes d'une valeur de 1 467 730 \$, dont 204 955 \$ pour Kistabiche et 1 262 775 \$ pour Lemoine, ont été comptabilisées dans l'état du résultat net et du résultat global et ont été déduites des éléments suivants:

Propriétés minières	270 491 \$
Actifs de prospection et d'évaluation	1 197 239 \$

9. Fournisseurs et autres créiteurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs	242 891 \$	113 080 \$
Charges à payer	34 297	39 049
	277 188 \$	152 129 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

10. Provisions

La provision de la Société se compose d'obligations liées à des coûts de restauration de sites relatifs aux activités de remise en état et de fermeture des sites Astoria et Augmitto sur la propriété Rouyn, conformément aux exigences du « *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* » et de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Pour déterminer les coûts estimatifs, la Société tient compte de facteurs tels que les changements dans les lois et les règlements et les exigences en vertu de permis existants.

La Société prévoit des coûts de restauration totaux en lien avec les réglementations mentionnées ci-dessus de 103 000 \$ (2023 - 103 000 \$) pour la propriété Astoria et 236 000 \$, (2023 - 236 000 \$) pour la propriété Augmitto. Suite à la vente de la propriété de Rouyn, les obligations de la société ont été transférées à l'acheteur. La Société a réduit l'obligation en contrepartie du gain sur la vente de titres miniers en résultat net.

11. Prêt

Comprend un prêt à terme de 40 000 \$ en 2023 en vertu du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt, qui a été remboursé en janvier 2024.

12. Capital social

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Le nombre d'actions a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2024		2023	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début	441 588 330	58 985 353	416 402 616	58 106 334
Émission d'actions				
Exercice d'options (note 13)	--	--	900 000	29 000
Placement privé -				
actions ordinaires	--	--	14 285 714	500 000
actions accréditives	20 000 000	1 000 000	10 000 000	700 000
Passif lié aux actions accréditives	--	(300 000)	--	(349 981)
Solde à la fin	461 588 330	59 685 353	441 588 330	58 985 353

Le 8 août 2024, la Société a complété un placement privé. La Société a émis au total 20 000 000 actions accréditives au prix de 0,050 \$ par action pour un produit brut de 1 000 000 \$.

La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié aux actions accréditives de 300 000 \$, qui a été comptabilisée au moment de leur émission.

En juin et août 2023, la Société a complété des placements privés de 500 000 \$ en émettant 14 285 714 actions ordinaires de catégorie A. De plus la société a également complété des placements privés de 700 000 \$ pour l'émission de 10 000 000 actions accréditives.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

13. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2024, 22 933 334 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions au bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix de levée correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option.

Le régime d'options prévoit que les administrateurs doivent déterminer, à leur seule discrétion, si les conditions d'acquisition devraient être applicables à toute option octroyée aux termes du régime au moment de l'octroi.

Les droits sur les options d'achat actions sont acquis sur une période de deux ans et expirent après une période de cinq ans.

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation à l'intérieur du régime de la Société a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2024		2023	
	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	7 200 000	0,055	10 900 000	0,049
Expirées	(800 000)	0,055	(2 475 000)	0,036
Renoncées	--	--	(325 000)	0,053
Exercées	--	--	(900 000)	0,032
Solde à la fin de l'exercice	6 400 000	0,056 \$	7 200 000	0,055 \$

Aucune charge de paiements fondés sur des actions n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (charge de 6 411 \$ en 2023)

Au 31 décembre 2024, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 1 000 000 options à 0,06 \$ l'action jusqu'au 17 juin 2025;
- 3 600 000 options à 0,055 \$ l'action jusqu'au 13 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,065 \$ l'action jusqu'au 27 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,05 \$ l'action jusqu'au 9 octobre 2025;
- 800 000 options à 0,05 \$ l'action jusqu'au 7 juillet 2026.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

13. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au 31 décembre 2023, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 1 000 000 options à 0,06 \$ l'action jusqu'au 17 juin 2025;
- 4 400 000 options à 0,055 \$ l'action jusqu'au 13 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,065 \$ l'action jusqu'au 27 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,05 \$ l'action jusqu'au 9 octobre 2025;
- 800 000 options à 0,05 \$ l'action jusqu'au 7 juillet 2026.

14. Impôt sur le bénéfice

La charge (l'économie) d'impôt diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,5% (26,5 % en 2023) en raison des éléments suivants :

	2024	2023
Résultat net de l'exercice	8 020 395 \$	(2 436 538) \$
Charge (économie) d'impôt attendue	2 125 405	(645 683)
Diminution des impôts résultant des éléments suivants :		
Paiements fondés sur les actions non déductibles	--	1 699
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	2 559 702	529 930
Actifs d'impôts différés non reconnus antérieurement	(4 797 796)	--
Dépense fiscale relativement à la déduction pour actions accréditives	208 148	124 218
Écart permanent provenant des revenus non déductibles sur actions accréditives	(98 569)	(15 986)
Autres	3 110	5 822
Total de l'économie d'impôt sur le bénéfice	-- \$	-- \$

La Société dispose aussi de pertes fiscales d'environ 5 650 000 \$ au fédéral et 5 125 000 \$ au Québec pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été constaté dans ces états financiers, expirent entre 2038 et 2043.

Les actifs d'impôt différé de 3 630 278 \$ (6 675 314 \$ en 2023) n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les différences temporaires suivantes n'ont pas été comptabilisées:

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

14. Impôt sur le bénéfice (suite)

Au 31 décembre 2024	Fédéral	Québec
Perte autre qu'en capital	5 652 419 \$	5 124 095 \$
Frais d'émission d'actions	21 330	21 330
Bâtiment à Chibougamau	285 474	276 418
Propriétés minières	182 063	--
Actifs d'exploration et d'évaluation	6 985 537	8 954 720
Placement	30 000	30 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	13 156 823 \$	14 406 563 \$

Au 31 décembre 2023	Fédéral	Québec
Perte autre qu'en capital	20 834 791 \$	22 884 740 \$
Frais d'émission d'actions	31 696	31 696
Bâtiment à Chibougamau	547 444	504 340
Propriétés minières	2 864 593	2 107 488
Placement	30 000	30 000
Provisions	339 000	339 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	24 647 524 \$	25 897 264 \$

Les impôts différés se composent ainsi :

	2023	Constatés dans le résultat net	2024
Actifs d'impôts différés			
Pertes autres qu'en capital	544 096 \$	(477 966) \$	66 130 \$
Passifs d'impôts différés			
Propriétés minières	--	(66 130)	(66 130)
Actifs de prospection et d'évaluation	(544 096)	544 096	--
Impôts différés, montant net	-- \$	-- \$	-- \$

	2022	Constatés dans le résultat net	2023
Actifs d'impôts différés			
Pertes autres qu'en capital	737 145 \$	(193 049) \$	544 096 \$
Passifs d'impôts différés			
Actifs de prospection et d'évaluation	(737 145)	193 049	(544 096)
Impôts différés, montant net	-- \$	-- \$	-- \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

15. Charges administratives

	2024	2023
Salaires	195 407 \$	194 323 \$
Honoraires	848 321	435 447
Relations avec des investisseurs et frais de la bourse	88 950	97 504
Taxes, permis	11 439	30 473
Loyer	40 892	25 468
Assurance	31 126	20 101
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	449	15 854
Divers	50 445	48 711
	1 267 029 \$	867 881 \$

16. Dépenses de l'édifice de Chibougamau

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amortissement	10 956 \$	10 956 \$
Taxes, permis, honoraires	8 890	8 620
Chauffage	6 267	6 744
Entretien du bâtiment	5 624	3 827
Assurance	672	1 975
Divers	100	1 334
	32 509 \$	33 456 \$

17. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Gestion des risques

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée, ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers, se détaillent comme suit :

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs de la Société au 31 décembre 2024 :

	2024			
	Valeur comptable	Dans 1 an	Dans 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	277 188 \$	277 188 \$	\$	\$
	277 188 \$	277 188 \$	\$	\$

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite du défaut par une autre partie de respecter ses engagements selon les modalités d'un contrat. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de crédit sont la trésorerie et les placements en obligations qui sont auprès d'institutions financières de grande qualité et les dépôts en fidéicommis qui sont détenus auprès du gouvernement. La société considère le risque de crédit faible.

Le solde de prix de vente de titres miniers expose également la société au risque de crédit. La société considère le risque faible considérant les garanties détenues.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des placements en obligations, des débiteurs (excluant les taxes à recevoir), des dépôts en fidéicommis, des fournisseurs et autres créditeurs et des autres sommes à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur de la balance de prix de vente de titres miniers correspond approximativement à sa valeur comptable en raison qu'elle a été conclue récemment. La juste valeur est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

18. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers et de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

18. Informations concernant le capital (suite)

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital,

La Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes de trésorerie.

La Société ne prévoit pas se servir d'emprunts à long terme, autre que des prêts sous l'aide du gouvernement, avant qu'elle ne génère des revenus. Il n'y a aucune politique concernant les dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital sauf lors de l'émission d'actions accréditives dont les sommes doivent être utilisées pour l'exploration minière. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

19. Transactions avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Salaires	131 669 \$	136 503 \$
Honoraires	226 000	62 710
Paiements fondés sur des actions	--	6 411
Dépenses d'intérêts	55 386	--
Total	411 055 \$	205 624 \$

Autres transactions avec des parties liées

La société a déboursé une redevance de 50 000 \$ à une société contrôlée par un administrateur (50 000 \$ en 2023). La société a acquis cette redevance en 2024 (note 24).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la société a obtenu et remboursé des avances de 925 000 \$ auprès d'administrateurs.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

20. Actifs au titre du droit d'utilisation de la Société et obligations locatives

La Société loue du matériel roulant. Le tableau qui suit présente la variation des actifs au titre du droit d'utilisation de la Société pendant l'exercice :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde au début	449 \$	16 303 \$
Augmentation	38 203	--
Charge d'amortissement	(3 013)	(15 854)
Solde à la fin	35 639 \$	449 \$

Un montant de 2 564 \$ d'amortissement a été comptabilisé en augmentation des actifs de prospection et d'évaluation

Le tableau qui suit présente la variation des obligations locatives de la Société pendant l'exercice:

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Obligations locatives, au début de l'exercice	542 \$	17 784 \$
Augmentation des obligations	39 914	--
Paiements	(5 813)	(19 039)
Charges d'intérêts	549	1 797
Obligations locatives, à la fin de l'exercice	35 192 \$	542 \$
Tranche court terme	18 611 \$	542 \$
Tranche long terme	16 581	--

21. Passif lié aux actions accréditives

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde au début	339 159 \$	49 504 \$
Augmentation (note 12)	300 000	349 981
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives	(371 959)	(60 326)
Solde à la fin	267 200 \$	339 159 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers
Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)

22. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles de 1 000 000 \$ avant le 31 décembre 2025 en lien avec les financements accréditifs réalisés en août 2024. Au 31 décembre 2024, le solde à engager pour ces financements s'élevait à 892 853 \$.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemnisera chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

23. Balance de prix de vente de titres miniers

La balance de prix de vente porte intérêt au taux de 5 %, est garantie par une hypothèque sur la propriété de Rouyn et est encaissable à raison de trois versements égaux de 6 666 666 \$ payables à la Société en décembre 2026, 2027 et 2028.

24. Redevance

En décembre 2024, la Société a acquis d'une société contrôlée par un administrateur une redevance sur la propriété de Rouyn en contrepartie de 500 000 \$ en espèces, une propriété minière au stade de l'exploration et d'évaluation. La redevance annuelle de 50 000 \$ est payable trimestriellement à raison de 12 500 \$ par trimestre.